

EN CAS DE PANNE DE VOTRE CHAUDIÈRE

Nous vous conseillons de toujours faire appel à votre spécialiste du chauffage au gaz. Cependant, en cas de dysfonctionnement, vous pouvez vérifier par vous-même les points suivants :

- Vérifier la pression d'eau du chauffage. Vous n'avez peut-être plus d'eau dans le circuit de chauffage, la chaudière se met alors en sécurité**
- Vérifier si un appoint d'eau trop fréquent est nécessaire. Vous avez peut-être une fuite**
- Vérifier les piles du thermostat (à remplacer une fois par an, même si l'indication de batterie faible n'apparaît pas)**
- Vérifier que votre chaudière ou chauffe-eau est bien alimenté en gaz et en électricité**
- Se référer à la notice de votre chaudière ou chauffe-eau en cas d'anomalie**